



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2024

Mairie de Moulines-lès-Metz



PRESENTATION DU TERRITOIRE

Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet : Moulins-lès-Metz

Nom et prénom de l' élu de référence	M. Jean BAUCHEZ
Fonction	Maire
Adresse	6 rue de la Mairie 57160 Moulins-lès-Metz
Téléphone	03 87 60 44 60
Adresse électronique	communications@moulins-les-metz.fr

Coordination du projet assurée par :

Nom et prénom du responsable pédagogique (contact privilégié)	Mme Aurélie LAUFF
Fonction	Direction Pédagogique
Adresse	6 rue de la Mairie 57160 Moulins-lès-Metz
Téléphone	03 87 61 61 90
Adresse électronique	aurelie.lauff@moulins-les-metz.fr

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Commune(s)	Nombre d'habitants
Commune de Moulins-lès-Metz	5077 habitants (au 30/10/2021)

Précision : le territoire de Moulins-lès-Metz n'est pas en zone prioritaire

Description générale du territoire :

Géographiquement, la commune est séparée en deux par le canal, la Moselle et l'autoroute : 3 kilomètres séparent les premières maisons des deux quartiers.

Il y a deux écoles maternelles, deux écoles élémentaires, deux collèges, deux gymnases et deux services d'accueil de la population (mairie et mairie annexe). Mais il n'existe qu'UN SEUL accueil périscolaire qui fonctionne en simultané sur les deux quartiers : fonctionnement en multi-sites. L'équipe travaille à un accueil de proximité d'où des regroupements de certains publics à certains moments. Les projets sont rédigés et réalisés par l'ensemble des membres de l'équipe, afin de les appliquer à l'identique de part et d'autre de la ville.

Les associations du territoire

Culturelles & artistiques	Sportives	Environnement
- Animation Moulinoise - Bibliothèque pour tous - Bibliothèque St Pierre - Cercle des Anciens et du Temps Libre (CATL) - Club de l'amitié - Foyer culturel - Loisirs et détente - Mozaïk chorale - Photo passion	- ACS Volley - Club des Francs Pêcheurs - Cercle des Anciens et du Temps Libre - MMH – Moulins Handisport - Moulins-lès-Metz Handball - Moulins Rando - Sporting Club Moulins - Tennis club de la Saussaie - Foyer Culturel (tennis de table)	- Les Perma'nautes

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT (ex : description des équipements sportifs et culturels...) :

- Rassembler tous les acteurs autour d'une table
- Ecrire officiellement les projets
- Faire connaître encore plus fortement les intentions éducatives de chacun
- L'uniformité des horaires d'école sur la commune
- Les espaces d'activités extérieurs dont les cours d'école
- Les gymnases A. Camus et L. Armand
- Les espaces verts autour des centres culturels
- De nombreuses associations culturelles et sportives

Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT (ex : transports, infrastructures...)

- L'embauche des animateurs (petits contrats, peu d'heures, tous sur les mêmes horaires de travail...)
- L'irrégularité des effectifs accueillis
- La mise en place des intervenants (lourdeur administrative)
- Le coût des intervenants qu'il faut dédoubler sur chaque site
- L'embauche de personnels de plus de 65 ans qualifiés mais non autorisée pour la collectivité
- Un transport obligatoire pour se rendre d'un quartier à l'autre

Contraintes du territoire :

Comme indiqué dans l'introduction, la commune est séparée géographiquement en deux. Tout doit être dédoublé, entraînant ainsi des coûts de fonctionnement plus élevés. Pour certains temps d'accueil, alors que seuls trois animateurs seraient nécessaires, la commune doit embaucher une quatrième personne.

Précisions sur les **domaines de compétence** acquis

Commune		EPCI ou SIS
×	Scolaire	<input type="checkbox"/>
×	Périscolaire	<input type="checkbox"/>
×	Nouveau temps périscolaire	<input type="checkbox"/>
×	Restauration scolaire	<input type="checkbox"/>
×	Extrascolaire	<input type="checkbox"/>

Dispositifs existants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Projet éducatif local | <input type="checkbox"/> Contrat dans le domaine de la culture |
| <input type="checkbox"/> Contrat éducatif local | <input type="checkbox"/> contrat local d'accompagnement |
| <input type="checkbox"/> Contrat de ville | <input checked="" type="checkbox"/> Convention Territoriale Globale |
| <input type="checkbox"/> Contrat animation jeunesse territorialisé | |

Précisez :

La commune de Moulins-lès-Metz a signé en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle (C.A.F.) un Contrat Temps Libres en 2002 qui devient Contrat Enfance Jeunesse en janvier 2008 et ce, jusqu'au 31 décembre 2011. Depuis, la commune a signé plusieurs Contrats Enfance Jeunesse jusqu'au 31/12/20. Depuis le 1^{er} janvier 2021, la commune s'engage sur une Convention Territoriale Globale (CTG).

Présentation de l'organisation de l'accueil périscolaire en 2021 :

L'accueil périscolaire est une structure déclarée auprès des Services de la SDJES et ce, pour tous les temps d'accueil.

Maternelle

- les matins, accueil des enfants dans le Centre Culturel Château Fabert (Quartier Centre) et à l'école P. Verlaine (Quartier Saint-Pierre)
- les midis, rassemblement des deux écoles maternelles à l'Espace Jules Verne
- les soirs, accueil des enfants dans le Centre Culturel Château Fabert (Quartier Centre) et à l'Espace Jules Verne (Quartier Saint-Pierre)

Primaire

- les matins, accueil des enfants dans le Centre Culturel Château Fabert (Quartier Centre) et à l'école P. Verlaine (Quartier Saint-Pierre)
- les midis, rassemblement des deux écoles élémentaires à l'Espace Jules Verne
- les soirs, accueil des enfants dans le Centre Culturel Château Fabert (Quartier Centre) et à l'Espace Jules Verne (Quartier Saint-Pierre)

Mercredis éducatifs :

De septembre 2015 à juillet 2018, les « Mercredis éducatifs », déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (SDJES), ouvraient leurs portes tous les mercredis de 13h30 à 17h30 durant la période scolaire. Ils étaient intégrés dans la structure d'accueil périscolaire (même dossier d'inscription). Ils étaient déclarés en accueil extrascolaire puisque c'est le Foyer Culturel qui en assure le fonctionnement (partenariat avec la ville dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse). Jusqu'en décembre 2021, ils étaient organisés par le Foyer Culturel en partenariat avec la commune. A compter du 1^{er} janvier 2022, la commune devient gestionnaire direct des « Mercredis éducatifs ».

A noter que les projets pédagogiques de l'accueil périscolaire et des mercredis éducatifs sont fortement liés puisqu'une volonté de continuité du service est souhaitée par les deux organisateurs. Hormis le directeur, l'équipe pédagogique est composée d'animateurs du périscolaire.

Depuis septembre 2018 et suite à un retour à la semaine des 4 jours dans les écoles moulinoises, les mercredis éducatifs se déroulent à la journée ou à l'après-midi.

Dans les deux cas, les inscriptions sont effectuées pour une période complète (habituellement un mois).

Accueils de loisirs (vacances d'hiver et vacances d'été) :

Les accueils de loisirs sont également déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). Jusqu'en décembre 2021, ils étaient organisés par le Foyer Culturel en partenariat avec la commune. A compter du 1^{er} janvier 2022, la commune devient gestionnaire direct des accueils de loisirs.

Organisation générale de la semaine :

	Accueil périscolaire le mercredi	
Semaine à 4 jours ½	OUI	NON
Semaine à 4 jours	OUI	NON

LE PILOTAGE DU PEDT

Composition de la structure de pilotage

Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents,...)
- Monsieur le Maire de Moulins-lès-Metz	- 1 représentant de l'Association Foyer Culturel	- 1 parent d'élève élu et titulaire par école concernée (soit 4 en tout)
- L'adjointe au Maire chargé des Affaires Scolaires et Périscolaires	- 1 représentant de l'Association Animation Moulinoise	- Un représentant de la Ligue de l'Enseignement
- Les quatre conseillers municipaux délégués aux Affaires Scolaires (1 par école)	- 1 représentant de l'Association Bibliothèque pour Tous	
- Le Responsable du Service Jeunesse – Culture/Sports - Affaires Scolaires	- 1 représentant de l'Association « Bibliothèque St Pierre »	
- La directrice du périscolaire		
- Le directeur des Animations Ados		
- La directrice adjointe des mercredis éducatifs et des accueils de loisirs		
- Les quatre directeurs d'école ou un enseignant délégué		
- Un représentant de la SDJES		
- Un représentant de la CAF		
- Un représentant de l'Inspection Académique		

Autres partenaires :

- Les familles
- Les enseignants

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT :

Les intervenants spécifiques pour certaines activités.

Partenaires associatifs : Le vivier des associations de la commune

Modalités de pilotage

A quelle fréquence le comité de pilotage s'est-il réuni ?

Au minimum une fois par an pour le bilan. Entre temps, plusieurs réunions de travail se sont déroulées sur des thèmes particuliers (voir ci-dessous), ainsi que des rencontres parents-commune, enseignants-commune. Des concertations régulières ont également lieu.

Des groupes de travail ont-ils été mis en place ?

Oui Non

Si oui, précisez les thématiques, observation, etc :

Les thèmes des groupes de travail étaient les suivants :

- Point sur la réforme ;
- Bilan des activités et chiffrage ;
- Pour ou contre un retour à 4 jours ;
- Nouveau projet.

De quelle manière les familles ont-elles été associées à l'élaboration du PEDT ?

La commune invite les familles à échanger sur des thèmes précis.

Régulièrement, la commune communique au sujet du PEDT par l'intermédiaire du site internet de la ville, des conseils d'écoles, par mails personnalisés...

Un parent représentant chaque école et un parent « remplaçant » ont été élus au Comité de pilotage. Ils ont pour mission de transmettre les informations à toutes les autres familles.

A quelle fréquence le comité de pilotage se réunit-il pour le suivi du PEDT ?

Il se réunit au minimum une fois par an. Des réunions transversales plus ciblées feront l'objet d'une présentation globale des différents projets.

Modalités diverses

Quelles sont les modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT ?
(obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Les modalités d'information de la commune sont :

- Trois fois par an, le bulletin d'information de la commune « le grain de Moulins » ;
- Le site internet de la commune ;
- Un mailing fait à destination des familles dont les enfants sont inscrits au périscolaire ;
- Une diffusion ponctuelle dans le Républicain Lorrain.

Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées et les raisons ayant conduit à ce choix ?

Accueil périscolaire :

Pour les accueils du matin, midi et soir, les familles ont accès au logiciel 3D OUEST. Il leur incombe la responsabilité de faire les inscriptions en ligne avec paiement à l'avance. Le délai d'inscription est « au plus tard la veille avant 9 heures » (hors week-end et jours fériés). Le délai d'annulation est identique.

Une inscription de « dernière minute » est possible (jusqu'au jour même avant 9 heures) mais non accessible sur le logiciel. Les familles prennent contact auprès du service qui effectue les vérifications nécessaires avant d'accepter l'inscription (taux d'encadrement, régime alimentaire de l'enfant).

Ce délai est imposé par le prestataire de repas, favorisant notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Mercredi éducatif :

Depuis septembre 2020, les inscriptions se font en deux temps :

- 1- Inscriptions en ligne sur le logiciel 3D OUEST pendant une période précise : par exemple, pour décembre 2021, les familles inscrivent leurs enfants entre le 17 et 24 novembre 2021 inclus.

- 2- Le paiement (chèque ou numéraire) se fait le mercredi suivant lors de la dépose des enfants sur site, ou alors en mairie pendant les heures d'ouverture au public.

Cela permet d'avoir un effectif stable pour une organisation et une gestion interne optimisée (achat du matériel, réservation des sorties et du transport...). Sans oublier l'intérêt pédagogique : temps plus long pour travailler sur les thèmes choisis.

Contribution financière des familles pour les différents temps périscolaires (matin, midi, soir) ?
(Insérer le tableau de tarification) (*obligatoire dans le cadre du plan mercredi*)

Tarification Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

1.1 Tarifs MATERNELLE

Tarifs (en euros) appliqués à compter du 1er août 2017 selon le Quotient Familial* en Euros	INSCRIPTION A L'AVANCE					
	Au plus tard la veille avant 9h pour le lendemain					
	Mouloinois			Non Mouloinois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
	T. actuel	-12%	-30%	T. actuel	-12%	-30%
Matin 7h30-8h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	1,99	1,75	1,39	2,98	2,62	2,09
Midi 12h-14h lundi, mardi, jeudi, vendredi	7,78	6,84	5,45	8,63	7,60	6,04
Soir 16h30-18h30 Lundi, mardi, jeudi, vendredi	3,92	3,45	2,74	5,88	5,18	4,12

	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE					
	Entre la veille 9h et le jour même avant 9h					
	Mouloinois			Non Mouloinois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
	T. actuel	-12%	-30%	T. actuel	-12%	-30%
Matin 7h30-8h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	2,98	2,62	2,09	4,47	3,93	3,13
Midi 12h-14h lundi, mardi, jeudi, vendredi	11,67	10,27	8,17	12,95	11,39	9,07
Soir 16h30-18h30 Lundi, mardi, jeudi, vendredi	5,88	5,18	4,12	8,82	7,77	6,17

1.2 Tarifs PRIMAIRE

Tarifs (en euros) appliqués à compter du 1er août 2017 selon le Quotient Familial* en Euros	INSCRIPTION A L'AVANCE					
	Au plus tard la veille avant 9h pour le lendemain					
	Mouloinois			Non Mouloinois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
	T. actuel	-12%	-30%	T. actuel	-12%	-30%
Matin 7h30-8h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	1,41	1,24	0,99	2,12	1,87	1,48
Midi 12h-14h lundi, mardi, jeudi, vendredi	6,36	5,60	4,45	7,06	6,21	4,94
Soir 16h30-18h30 Lundi, mardi, jeudi, vendredi	3,03	2,67	2,12	4,55	4,00	3,19

	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE					
	Entre la veille 9h et le jour même avant 9h					
	Mouloinois			Non Mouloinois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
	T. actuel	-12%	-30%	T. actuel	-12%	-30%
Matin 7h30-8h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	2,12	1,87	1,48	3,18	2,80	2,23
Midi 12h-14h lundi, mardi, jeudi, vendredi	N novembre 09,54	8,40	6,68	10,59	9,32	7,41
Soir 16h30-18h30 Lundi, mardi, jeudi, vendredi	4,55	4,00	3,19	6,82	6,00	4,77

1.1 Tarifs MATERNELLE

Tarifs (en euros) appliqués selon le Quotient Familial* en Euros	INSCRIPTION A L'AVANCE					
	Au plus tard la veille avant 9h pour le lendemain					
	Mouloinois			Non Mouloinois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
	T. actuel	-12%	-30%	T. actuel	-12%	-30%
Matin 7h30-9h	2,99	2,63	2,09	4,47	3,93	3,13
Journée 9h-16h30	12,38	10,89	8,66	16,09	14,16	11,26
Après-midi 13h30-16h30	4,95	4,36	3,47	6,44	5,67	4,51
Soir 16h30-18h30	3,92	3,45	2,74	5,88	5,18	4,12

1.1 Tarifs PRIMAIRE

Tarifs (en euros) appliqués selon le Quotient Familial* en Euros	INSCRIPTION A L'AVANCE					
	Au plus tard la veille avant 9h pour le lendemain					
	Mouloinois			Non Mouloinois		
	801 et +	401 à 800	0 à 400	801 et +	401 à 800	0 à 400
	T. actuel	-12%	-30%	T. actuel	-12%	-30%
Matin 7h30-9h	2,12	1,86	1,48	3,18	2,80	2,23
Journée 9h-16h30	10,31	9,08	7,22	12,38	10,89	8,66
Après-midi 13h30-16h30	4,13	3,63	2,89	5,36	4,72	3,75
Soir 16h30-18h30	3,03	2,67	2,12	4,55	4,00	3,19

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires :***Voir Annexe 1 : Projet éducatif***

- Formaliser l'existant concernant les différentes actions envers les enfants scolarisés dans les établissements mouloinois ;
- Renforcer cet existant par de nouvelles expériences, de nouvelles activités, de nouvelles approches du public ;
- Renforcer cet existant par des rencontres plus régulières, et les formaliser officiellement avec tous les acteurs concernés en menant des projets communs.

Objectif éducatif :

Il ne se résume pas à un planning d'activités mais influe sur les conditions d'accueil des enfants et la manière de conduire les activités. L'objectif éducatif est soumis à des procédures de suivi et d'évaluation (tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs) devant garantir la qualité et la cohérence des activités.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, ...) :

- Respect du rythme de l'enfant
- Laisser rêver et jouer les enfants / faire jouer les enfants
- Apporter de nouvelles activités à découvrir
- Fédérer une dynamique de jeunesse
- Générer un climat de confiance entre l'équipe pédagogique et les enfants, les familles...

- Ouverture culturelle et citoyenne de la jeunesse moulinoise
- Développer des activités non proposées sur la commune
- Faire découvrir de nouvelles activités pour que les enfants aient envie d'adhérer à des activités associatives à l'année

Évaluation du projet éducatif de territoire

Périodicité de l'évaluation

Durée du PEDT (3 ans minimum)

Si inférieur à 3 ans, modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés)

Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Faire découvrir les activités disponibles et proposées par les associations de la commune	Retombées pour les associations	Retours des familles
	Nombre d'inscrits en périscolaire	

L'ÉCOLE ET LE PÉRISCOLAIRE

Dans cette partie, la notion (*obligatoire dans le cadre du plan mercredi*) indique un attribut participant de la labellisation.

Les écoles et nombres d'enfants

	Nombre d'enfants concernés (dont présentant un handicap)	Nombre d'établissements concernés
Niveau maternelle (moins de 3 ans)	3	1
Niveau maternelle (entre 3 et 5 ans)	132 dont 64 inscrits en périscolaire (septembre 2021)	2
Niveau élémentaire :	248 dont 172 inscrits en périscolaire (septembre 2021)	2
Niveau secondaire :	600 mais non concerné par le PEDT	2

Soit au total 4 établissements publics concernés par le PEDT (pas d'établissement privé)

Nombre de familles concernées pour l'année 2021-2022 : 165 familles (septembre 2021)

Nombre d'enfants différents pour l'année 2021-2022 : 236 enfants (septembre 2021)

Organisation en **groupement scolaire** ?

Oui Non

Les écoles maternelle et élémentaire Paul Verlaine (Quartier Saint-Pierre) sont organisées en groupement scolaire.

Les deux autres écoles : maternelle Saint Jean et primaire Centre ne sont pas dans ce cas.

Description du projet de l'école

--

L'organisation du temps

(un tableau par école si l'organisation est différente)

Accueil périscolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	Observations
ACCUEIL	7h30-8h30	7h30-8h30	7h30-8h30	7h30-8h30	Lien avec l'école maternelle P. Verlaine pour l'APC les matins (1x/semaine)
TEMPS SCOLAIRE	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	
TEMPS DE MIDI	12h-14h	12h-14h	12h-14h	12h-14h	
TEMPS SCOLAIRE	14h-16h30	14h-16h30	14h-16h30	14h-16h30	Pas de lien avec les écoles lorsqu'il y a APC le soir jusque 17h30 (pas sur le même site)
ACCUEIL	16h30-18h30	16h30-18h30	16h30-18h30	16h30-18h30	Départ individualisé sauf pour les ateliers spécifiques de 17h15 à 18h15 : participation régulière et entière souhaitée pour le bon déroulement de l'atelier

Toujours 10 minutes de décalage pour les enfants de la maternelle St Jean. Temps à parcourir pour les parents allant de la maternelle à l'élémentaire.

Journée complète

7h30 – 9h	Accueil échelonné
9h – 16h30	Activités Repas fourni par les parents
16h30 – 18h30	Goûter et départ échelonné

OU
Après-midi

13h30 – 16h30	Activités
16h30 – 18h30	Goûter et départ échelonné

A quel moment sont organisés les A.P.C. ?

Pour la maternelle St-Jean et les élémentaires Centre et P. Verlaine : en 2021, les mardis de 16h30 à 17h30

Pour la maternelle P. Verlaine : en 2021, les mardis et jeudis matins de 7h50 à 8h20

Instaurées par décret, les A.P.C. sont un moyen d'accompagner les acquisitions réalisées sur le temps scolaire. Elles se substituent à l'aide personnalisée et visent à :

- Aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages
- Les accompagner dans leur travail personnel (apport méthodologique)
- Leur proposer toute autre activité prévue dans le projet d'école

Les A.P.C. peuvent donc aussi, dans le troisième cas, être menés par les enseignants ; le périscolaire venant en complément de l'activité. Par exemple, sur une activité théâtre ou chant, en complément des décors réalisés par les mêmes ou d'autres enfants fréquentant le périscolaire.

Présentation du déroulement des temps d'accueil du soir à la rentrée 2021-2022

16h30 - 17h00	Accueil des enfants, pointage Départ pour les sites d'accueils périscolaires (St Pierre : Jules Verne, Centre : Château Fabert) Passage aux toilettes, lavage des mains, goûter
17h15 - 18h15	- Ateliers périscolaires - Etude surveillée → Présence des enfants obligatoires jusqu'à 18h00 - Activités et jeux semi-libres → Départs échelonnés possibles
18h00 - 18h30	Fin des ateliers, des activités Départs échelonnés

Départs échelonnés tout au long de ce temps d'accueil SAUF pour les enfants inscrits aux ateliers périscolaires. Dans ce cas, les départs peuvent être échelonnés à partir de 18h.

Les fréquences, les nombres d'enfants accueillis seront définis ultérieurement en fonction des besoins des familles. Développement des partenariats et des projets entre le périscolaire et les écoles.

Pour l'accueil périscolaire

Intervenants extérieurs

Associations socio-culturelles

Associations sportives

Bénévoles, parents

Autres intervenants

- Animation Moulinoise (les Perma'nantes)

- Foyer Culturel

- Bibliothèque Pour Tous

- Bibliothèque Saint Pierre

/

- Compétences de l'équipe d'animation périscolaire

- associations à compétences spécifiques (anglais, langue des signes...)

Le projet éducatif a-t-il été écrit en collaboration avec l'équipe enseignante pour assurer la complémentarité ?
(obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Oui Non

Est-il ou sera-t-il présenté en conseil d'école ? **(obligatoire dans le cadre du plan mercredi)**

Oui Non ou date de présentation prévue :

Des modalités contractuelles existent elles entre l'organisateur et les partenaires ?

Oui Non

Autre précisez : Dans le cadre d'un achat de prestations, la commune signe une convention de partenariat. Administrativement, cette convention est une preuve de paiement de prestation pour le Trésor Public.

Formation

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?

Oui

Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD)

Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...)

Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation)

Non

Précisez :

L'équipe d'animation participe régulièrement à des formations dans le domaine de l'animation (très souvent proposées par Ligue de l'Enseignement de la Moselle ou de la SDJES directement), des normes HACCP, des formations diverses sur des thèmes particuliers (accueil d'enfants en situation de handicap, rythme biologique de l'enfant...). Chaque année, elle se réunit pour un renouvellement de formation aux premiers secours (PSC1). L'équipe est également invitée à participer à des conférences, forum...

La commune aide financièrement le personnel à se former au diplôme BAFA et BAFD.

Nombre de personnes concernées :

A savoir, dans le cadre d'un P.E.D.T., le taux d'encadrement de l'accueil périscolaire peut être d'un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 18 enfants de 6 ans révolus ou plus.

La volonté de la commune est de maintenir les taux d'encadrement actuels pour confirmer le souhait d'assurer au mieux la sécurité des enfants et de continuer à répondre aux difficultés de l'accueil périscolaire sur plusieurs sites. Pour rappel : 1 animateur pour 10 pour les enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 pour les enfants de plus de 6 ans.

L'équipe d'animation est répartie de la façon suivante avec 2 responsables de sites : 1 quartier Centre, 1 quartier St-Pierre. Les animateurs, au nombre de 17 sont également répartis sur les trois sites en adéquation avec la réglementation, à savoir au minimum 50% d'animateurs titulaires du BAFA, 30% d'animateurs stagiaires BAFA et 20% d'animateurs non qualifiés.

L'équipe d'animation est la même sur chaque action : périscolaire, mercredis éducatifs, accueil de loisirs durant les petites et les grandes vacances... Cette identification des équipes permet plus de repères pour les enfants et les familles. Un climat de confiance opère et facilite la cohabitation.

Avancement de la démarche de formation (projet ou déjà engagé) :

.....
Obtention d'un diplôme par le biais de la VAE :

.....
Thématiques de formations privilégiées :

Les thématiques privilégiées sont celles liées au projet pédagogique et d'animation de la structure.

Pour les enfants de deux et trois ans, sur quel temps a lieu la sieste ?

Périscolaire Scolaire Périscolaire et scolaire

Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?

Les inscriptions sur trois temps périscolaires sont fortement déconseillées auprès des parents. Seules quelques dérogations sont acceptées suivant la nature de la demande des familles qui s'engagent à respecter une amplitude horaire maximale.

La sieste est effectuée dans les écoles maternelles au retour de la restauration périscolaire.

Une salle dédiée à la sieste est utilisée les mercredis entre le repas et l'arrivée des enfants inscrits uniquement l'après-midi. Un adulte se charge de la surveillance si les enfants dorment.

Cette même salle est utilisée pour des temps calmes si l'équipe d'animation périscolaire trouvent certains enfants fatigués ou s'ils en expriment le besoin.

Comment envisagez-vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

Les membres de l'équipe d'animation interviennent sur les trois temps ainsi que le mercredi pour un tiers de l'équipe. Certaines ATSEM sont également présentes sur le temps du midi. Cela permet une bonne continuité entre le temps scolaire et le périscolaire.

« L'équipe d'animation intervient sur toutes les actions du Service Enfance Jeunesse (Périscolaire, Mercredis éducatifs, Accueil de Loisirs, Animations Ados et Animations Estivales).

En conséquence, les enfants connaissent tous les membres de l'équipe ; l'équipe connaît bien son public ; pour les familles, un climat de confiance est installé. » (Projet pédagogique)

LE PROJET PERISCOLAIRE

(Article R. 227-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles + charte de qualité du plan mercredi)

- Le projet éducatif de territoire existant peut remplacer ce modèle dès lors qu'il répond à tous ces critères
- La charte de qualité (partie outils) détaille les attendus des paragraphes 4, 7, 8,9 et 10.
- Concernant les paragraphes 4 et 6, les éléments de l'ancienne version PEDT y ont été injectés. Ils sont complémentaires de vos propres informations.

1-La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;

Les multiples activités proposées ont un fil conducteur pour chaque période.

- ❖ Il arrive d'inclure le goûter dans le thème pour faire **découvrir une autre alimentation** aux enfants et **sortir de « l'ordinaire »**. Par exemple, avec « Jeux voient rouge », un goûter est proposé, avec uniquement, des aliments de couleur rouges.
- ❖ *La décoration de la salle* : mise en place pour que les enfants s'imprègnent du thème, en plus du **développement de l'imaginaire**.
- ❖ *L'activité manuelle individuelle* : permet à chaque enfant de repartir avec une réalisation. Elle sert en plus à **développer la créativité** de l'enfant, **travailler la dextérité manuelle et le respect des consignes, découvrir de nouvelles techniques...**
- ❖ *L'activité manuelle collective* : c'est la fabrication d'un jeu en commun à usage collectif. Une fois le jeu réalisé, il est prévu, dans le programme, d'y jouer ensemble. Puis ce dernier est en libre accès sur les sites d'accueil. Elle permet de **développer l'esprit d'équipe et de partage**.
- ❖ *Le grand jeu* : c'est un des temps fort de chaque période. Il réunit les enfants des 2 sites d'accueil. **Cohésion de groupe et respect des règles**.
Les 2 tranches d'âges sont mélangées dans la mesure du possible, selon l'effectif du jour. Cela permet de regrouper les fratries ainsi que de favoriser l'entre-aide entre petits et grands.
- ❖ Les « booms » : c'est l'autre temps fort de la période. Il réunit les enfants des 2 sites d'accueil. C'est essentiellement pour Halloween et Carnaval. Les maternelles et les primaires des 2 sites d'accueil sont réunis à cette occasion.
- ❖ *Les spectacles* : en général, un spectacle de Noël et un spectacle de fin d'année. Un jour par semaine est consacré à la préparation. Ce temps fort réunit également les enfants inscrits sur les 2 sites. Les familles sont invitées à découvrir le travail accompli, suivi d'un « pot ». **Apprendre ou améliorer des compétences particulières, développer la mémoire des enfants...**
- ❖ *Les expos* : mises en place pour faire partager aux familles, les activités spécifiques (comme l'activité post-art pixel-art...). Dans ce cas, les enfants ne récupèrent leurs « réalisations » qu'à la fin.

Regroupement des sites d'accueil du soir : la volonté de réunir les deux sites vient du fait que, même si géographiquement, nous sommes dans l'obligation d'avoir deux sites, nous souhaitons marquer l'esprit d'équipe. Et ce, tant auprès de l'équipe d'animation qu'auprès des enfants qui résident dans la même commune.

Partenariat : l'équipe pédagogique est en mesure d'instaurer des activités variées et inscrites dans la durée, notamment en développant des partenariats avec les associations de la commune : club de hand, tennis de table de Moulins-lès-Metz, bibliothèques de quartiers...

Intervenants extérieurs : de même, nous faisons intervenir des personnes extérieures et ayant des compétences particulières : ateliers percussions, magie, sophrologie...

2- La répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;

Pour l'Accueil périscolaire (lundis, mardis, jeudi et vendredis) :

- L'accueil du matin : c'est un temps calme où les enfants peuvent aussi et encore se reposer. Un coin calme est aménagé où les enfants peuvent s'allonger et se reposer, ou lire. L'équipe propose, sous forme de self, un

complément de petit déjeuner. Les enfants sont tous accueillis individuellement et pris en charge selon leurs besoins et leurs demandes.

- L'accueil du soir : à 16h45, une collation est proposée. Puis les enfants ont la possibilité de prolonger leur temps de repos sur le temps du soir. Une salle au calme est aménagée avec des matelas et des couvertures qui sont à disposition.

Pour les « Mercredis éducatifs » :

Des temps de retour au calme sont mis en place avant le repas et avant le goûter/départ des enfants. Un temps de repos supplémentaire est mis en place pour les enfants de maternelle entre la fin du repas et l'arrivée des enfants inscrits l'après-midi.

Entre les activités et les temps calmes, des temps libres peuvent être instaurés selon le comportement des enfants, en privilégiant l'extérieur.

3- Les modalités de participation des mineurs ; (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Pour l'Accueil périscolaire (lundis, mardis, jeudi et vendredis) :

- L'accueil du matin : des ateliers et des activités diverses sont proposés tous les matins. L'équipe d'animation propose des activités lors de réunions et les propose ensuite aux enfants selon leur envie et leur motivation. Un classeur avec les fiches est à disposition sur site.
- L'accueil du midi : l'équipe propose : des défis (en fonction des fêtes du calendrier ou de l'actualité), des semaines à thème (semaine du goût...)
- L'accueil du soir : les familles inscrivent leurs enfants aux ateliers spécifiques (via le logiciel). L'équipe d'animation met tout en œuvre pour donner l'envie aux enfants de participer à ces ateliers : échanges verbaux, explication des activités... et exposition des activités « modèles » à l'entrée de chaque site d'accueil...
Il y a 3 possibilités : 1- Ateliers, 2- Activités semi-libres, 3- Devoirs en autonomie

Pour les Mercredis éducatifs :

Le thème change à chaque période et l'équipe d'animation se réunit tous les 15 jours. Cela permet d'être réactif quant aux souhaits des enfants. Seules les sorties sont planifiées à l'avance. Il arrive d'ajouter des sorties dans la commune selon les thèmes et envies des enfants et de l'équipe. Un partenariat existe également avec les autres communes afin de diminuer les coûts de revient et de créer du lien.

4- les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ; (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Quel accompagnement envisagez-vous pour les enfants en situation de handicap ?

Chaque enfant est accueilli selon ses spécificités lorsque celles-ci sont connues. En accueillant les familles lors de l'inscription, nous échangeons sur les difficultés rencontrées par les enfants.

Dans le cas où la famille nous informe du handicap de leur enfant, nous procédons à une rencontre avec la famille, l'Adjointe en charge des Affaires Scolaires et Périscolaires, la Responsable du Service Enfance Jeunesse et la directrice du site d'accueil concerné. La famille expose la situation de l'enfant. Toute l'équipe d'animation est ensuite conviée à une réunion pour expliquer les modalités à adapter.

La structure n'est pas adaptée pour accueillir tous les types de handicaps. Mais une solution est recherchée pour réagir au plus vite aux demandes des familles.

Travaillant en étroite collaboration avec l'Institut Médico Educatif de Jussy, nous avons un contact privilégié et l'aide du personnel de cet établissement.

Dans le cadre du projet de réhabilitation du Centre Jules Verne, nous avons tenu compte des normes d'accueil des Personnes à Mobilité Réduite (entre autres).

Une commission se réunit régulièrement en mairie pour aborder ces sujets et réaliser les travaux nécessaires et utiles...

Quelles formations pour l'encadrement des enfants en situation de handicap ?

La formation sur ce sujet se fait en continu. L'école élémentaire Verlaine accueille des enfants de l'Institut Médico Educatif de Jussy « La Roseraie ». Ces enfants de l'IME sont accueillis en scolaire et en périscolaire toute l'année. Ces mêmes enfants participent également aux accueils de loisirs. Des échanges se font quotidiennement entre l'équipe d'animation du périscolaire et l'équipe d'encadrement de l'IME ainsi que des réunions d'équipes pédagogiques. Des rencontres sont organisées avec les responsables de chaque structure. Une convention a été signée entre les deux parties stipulant les modalités d'accueil de ce public.

Nous travaillons également avec des éducateurs du CESSAD lorsque des enfants accueillis dans les écoles moulinoises dépendent de ces besoins d'encadrement spécifique.

Enfin, une ULIS est en place depuis de nombreuses années sur l'école Verlaine et accueille 12 enfants. Un travail de collaboration, d'échange est mis en place avec l'enseignante et les animateurs périscolaires.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), quelles relations sont envisagées avec l'équipe enseignante, la famille ?

Les parents indiquent dans le dossier si l'enfant a un P.A.I. (encadré spécifique)

Dans ce cas, la directrice participe au rendez-vous avec le directeur d'école, le médecin scolaire, la famille... pour être également signataire de ce protocole.

Puis deux suites possibles :

1. un rendez-vous est pris avec la famille pour prendre connaissance en détail du protocole, avec les membres de l'équipe d'animation.
2. la directrice fait elle-même un point avec toute son équipe pour expliquer le protocole.

L'équipe devra toujours avoir la trousse et le protocole avec elle.

5- Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;

Pour l'Accueil périscolaire :

	Quartier Saint Pierre	Quartier Centre
	Directeur multi-site (BPJEPS)	
MATIN	Responsable de site (BAFA stagiaire)	Responsable de site (BAFA)
SOIR		
	Quartier Saint Pierre + quartier Centre = site unique	
MIDI	Directeur multi-site (BPJEPS) + 2 responsables de site	

Les effectifs d'encadrement sont les suivants :

	Quartier St-Pierre	Quartier Centre
Matin	2	1
Midi	14	3
Soir	4	2

Pour les Mercredis éducatifs :

Présence du directeur ou de la directrice adjointe sur la journée complète

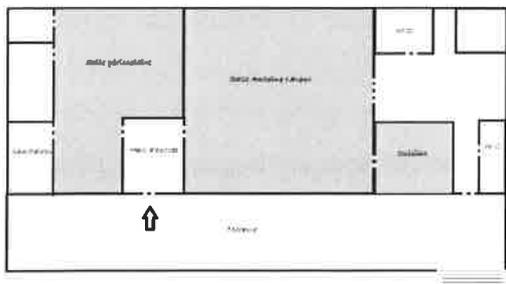
L'équipe est composée de 6 animateurs répartis sur la journée en fonction des effectifs dans le respect du taux d'encadrement (en général, 3 le matin et 3 l'après-midi).

6- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Quels seront les locaux disponibles pour la mise en place des activités ?

EQUIPEMENTS QUARTIER CENTRE :

Château Fabert



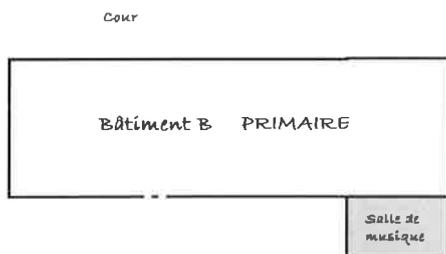
Rue Fabert 57 160 Moulins-Lès-Metz

Espace intérieur : au premier étage, niveau terrasse du Château, 1 petite salle essentiellement réservée pour des jeux calmes (25m²), 1 grande salle d'activité (75m²) salle principale, 1 petite cuisine, 1 coin rangement matériel (fermé à clé), 1 sanitaire fille et 1 sanitaire garçon

Espace extérieur : La cour de l'école élémentaire, la terrasse et la cour du Château, et le Pré de la Fête (à 300 m, direction vieux Pont).

EQUIPEMENTS QUARTIER SAINT PIERRE :

Ecole Paul Verlaine



31 rue Chaponost 57160 Moulins-Lès-Metz

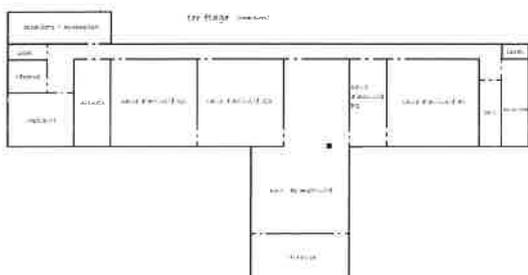
Espaces intérieurs :

1 salle d'environ 60 m² = salle de décroisement de la primaire P. Verlaine

1 salle = salle de la BCD de la primaire P. Verlaine + les sanitaires de l'école (filles et garçons)

Espaces extérieurs : La cour d'école Paul Verlaine (2^{ème} cour au fond) et un terrain de jeux.

Espace Jules Verne



7/9 Rue de Bretagne_57160 Moulins-lès-Metz

Espaces intérieurs :

RDC : 1 salle : cantine périscolaire élémentaire, 1 salle : cantine périscolaire maternelle + sanitaires petits et grands

1^{er} étage : 2 salles d'activité, jeux... pour les élémentaires (2 x 60 m²), 1 salle de motricité (90 m²), 1 salle de repos (coin calme), 1 salle d'activités, jeux pour les maternelles (1 x 60 m²), 1 local de rangement matériel pédagogique + sanitaires petits et grands, 1 bureau pour l'accueil des familles

2^{ème} étage : 3 salles d'activités (mutualisables avec les associations moulinoises et l'« Animations Ados »)

Espaces extérieurs :

La cour à l'arrière du bâtiment

L'aire de jeux communale

Le city stade

Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.) ?

Oui Non

Autre précisez.....

Les locaux sont-ils accessibles et adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap ? (*obligatoire dans le cadre du plan mercredi*)

Oui Non

Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.) ?

Oui Non

Autre précisez : la commune laisse la priorité de l'occupation des bâtiments au périscolaire durant ses horaires de fonctionnement.

7- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant ; (*obligatoire dans le cadre du plan mercredi*)

L'équipe d'animation intervient sur toutes les actions pilotées par la Direction Jeunesse, Culture, Sport et Affaires Scolaires : Périscolaire, Mercredis éducatifs, Accueil de Loisirs, Animations Ados et ALSH été.

Par conséquent, les enfants connaissent tous les membres de l'équipe. A l'instar, l'équipe connaît bien le public jeune moulinois. Pour les familles, un climat de confiance est installé.

L'équipe d'animation des mercredis se compose de 8 personnes dont 6 sont également présentes dans l'équipe d'animation le reste de la semaine.

8- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) ; (*obligatoire dans le cadre du plan mercredi*)

Les personnes déposant les enfants le matin ou les récupérant le soir doivent signer un registre (nom, prénom, lien de parenté, heure et signature). Il y a donc un accueil individualisé pour chacun et les animateurs sont présents pour toutes questions formulées par les parents.

9- Mise en valeur de la richesse des territoires ; (*obligatoire dans le cadre du plan mercredi*)

L'équipe pédagogique est en mesure d'instaurer des activités variées et inscrites dans la durée, notamment en développant des partenariats avec les associations de la commune : club de hand, tennis de table, Moulins-lès-Metz handisports, bibliothèques de quartiers...

10- Le développement d'activités éducatives de qualité ; (*obligatoire dans le cadre du plan mercredi*)

Risques liés aux activités :

Les réunions de réalisations (les jeudis tous les 15 jours) sont faites pour voir si les activités choisies sont réalisables pour l'équipe : savoir – faire.

De plus, si elles sont communes aux deux tranches d'âge, c'est à ce moment précis que l'on adapte l'activité : savoir-faire – faire.

Elles permettent d'évaluer les risques d'accidents et la dangerosité des activités (faire des découpages au cutter pour l'adulte pendant la préparation).

Le choix de faire un thème pour chaque période scolaire réduit le risque que l'enfant s'ennuie, contrairement à un thème global pour l'année.

Pour conclure, chaque animateur y « trouve son compte » selon ses envies et ses compétences.

11- Les modalités d'évaluation de l'accueil ;

L'évaluation se fait une première fois lors des réunions d'équipe tous les 15 jours. Puis des réunions trimestrielles sont mise en place. En cas de problème important, la direction n'attend pas les réunions pour réagir.

Activités proposées
(ajouter autant d'activités que nécessaire)

Activités proposées septembre 2021 – septembre 2024 PERISCOLAIRE

	Objectifs éducatifs	En rapport au projet de l'école	Critères d'évaluation
Jardin pédagogique	STRUCTURE : Animateurs périscolaire / les « Perma'nantes »	Développer le lien associatif Permettre à tous les enfants d'avoir accès à un jardin Faire découvrir le jardinage autrement	Taux de fréquentation
	NBR de SEANCES : Tout au long de l'année sur le temps du soir		Evolution du jardin
	Quel Public		
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2		
Cuisine	STRUCTURE : Animateurs périscolaire / les « Perma'nantes »	Cuisiner les récoltes du jardin pédagogique Cuisiner des recettes simples facilement reproductibles à la maison	Taux de fréquentation
	NBR de SEANCES : Tout au long de l'année sur le temps du soir		
	Quel Public		
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2		
Jeux de coopération	STRUCTURE : Animateurs périscolaires et intervenant sportif	Apprendre à partager Jouer en équipe Créer un esprit de groupe Tolérance / respect	Cohérence au sein du groupe
	NBR de SEANCES : Tout au long de l'année, sur tous les temps		Esprit collectif et de partage
	Quel Public		
	CP-CE1-CE2-CM1-CM2		
Projet « zéro gaspi »	STRUCTURE : Animateurs périscolaire / Metz Métropole	Apprentissage du partage des règles en collectivité Sensibiliser les enfants au gaspillage	Taux de fréquentation
	NBR de SEANCES : Tout au long de l'année sur la pause méridienne		Réduction du gaspillage
	Quel Public		
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2		

Petits jeux entre amis	STRUCTURE : Animateurs périscolaire / association « Jeux et Compagnie »	Découvrir de nouveaux jeux de société Apprendre de nouvelles règles et les respecter Développer l'esprit de compétition Tolérance / respect	Taux de fréquentation Plaisir de jouer
	NBR de SEANCES : Tout au long de l'année, sur tous les temps		
	Quel Public		
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2		
Autour des contes	STRUCTURE : Animateurs périscolaires et bibliothèques de quartier	Découvrir de nouvelles façons de raconter les histoire (kamishibai...) Ecouter, comprendre Développer l'imaginaire	Taux de fréquentation Plaisir de lire
	NBR de SEANCES : Tout au long de l'année sur le temps du soir		
	Quel Public		
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2		
Initiation à l'anglais	STRUCTURE : Animateurs périscolaire / association « Pop English »	Découvrir une nouvelle langue Développer sa faculté à communiquer à l'oral Motiver l'enfant à apprendre	Taux de fréquentation
	NBR de SEANCES : Tout au long de l'année sur le temps du soir		
	Quel Public		
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2		
Initiation à la langue des signes	STRUCTURE : Animateurs périscolaire / association « Signe »	Découvrir une nouvelle façon de communiquer Aborder le sujet du handicap	Taux de fréquentation
	NBR de SEANCES : Tout au long de l'année sur le temps du soir		
	Quel Public		
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2		
Les défis du péri	STRUCTURE : Animateurs périscolaires	Sensibiliser à des causes telles que le harcèlement, l'autisme... Permettre le débat	Taux de participation
	NBR de SEANCES : Tout au long de l'année sur la pause méridienne		
	Quel Public		
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2		

Activités proposées septembre 2021 – septembre 2024 MERCREDIS EDUCATIFS

		Objectifs éducatifs	Rapport au projet de l'école (ou cycle d'apprentissage)		Relation à une compétence du socle commun (PLAN MERCREDI)	Critères d'évaluation
			Jours où il y a classe	Jours où il n'y a pas classe PLAN MERCREDI		
ACTIVITE 1 (exemple à ne pas laisser dans la version définitive de votre projet)						
Art thérapie	STRUCTURE/ INTERVENANT :	Découverte de techniques manuelles et d'expressions				Exposition pendant la période choisie Retour des familles
	NBR de SEANCES :	Prendre le temps de penser à soi via l'art				
	Selon disponibilité de l'intervenant					
	Quel Public (mettre en bleu)					
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2 Groupe selon les âges					
ACTIVITE 1						
Atelier Cuisine	STRUCTURE :	Découverte des produits de saisons,				oui
	Animateurs périscolaire /	Découverte de recettes étrangères				
	NBR de SEANCES :	Cuisiner des recettes simples facilement reproductibles à la maison				
	Tout au long de l'année sur le temps du matin					
	Quel Public					
PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2 Groupe selon les âges						
ACTIVITE 2						
Initiation florale	STRUCTURE :	Découverte et manipulation des fleurs				Retour des familles
	Intervenant extérieur					
	NBR de SEANCES :					
	Une fois par mois de janvier à juillet					
Quel Public						

	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1- CM2 Groupe selon les âges				
ACTIVITE 3					
Jeux de coopération	STRUCTURE :	Apprendre à partager Jouer en équipe Créer un esprit de groupe Tolérance / respect Apprentissage du partage des règles en collectivité Apprendre à partager Jouer en équipe			Cohérence au sein du groupe Esprit collectif et de partage
	Animateurs périscolaires				
	NBR de SEANCES :				
	Tout au long de l'année				
	Quel Public (entourer)				
PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1- CM2 Groupe selon les âges					

- 1 journée par mois : sortir de l'Espace Jules Verne et sortie en lien avec le thème choisi avant les sorties de consommation
- 1 thème par mois
- Intégration des familles dans des projets bien définis
- Travail en commun avec des structures périscolaires extérieures et voisines

Description des thématiques d'activités retenues et précisions sur la prise en compte de l'âge des publics concernés.

- En règle générale : travail sur l'expression, la découverte de nouvelles activités, donner l'envie aux enfants d'adhérer à une activité culturelle ou sportive proposée par les associations à l'année et sur la commune.
- Participation commune entre les fêtes scolaires et les fêtes périscolaires.
- Projet éducation à la citoyenneté
- Jeux de coopération

Quelle articulation des activités périscolaires avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?

Thème en complément des projets d'école ou thème en commun avec des intervenants communs notamment.

SIGNATAIRES DU PROJET

Acteurs locaux

Le président de l'Epci ou le maire (titre et nom)	Président(e) de l'association en charge du périscolaire
Partenaire local 1(titre et nom)	Partenaire local 2(titre et nom)
Partenaire local 3(titre et nom)	Partenaire local X (titre et nom)

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale : Olivier COTTET10	Le Directeur de la CAF de Moselle : Laurent PONTÉ	Le Préfet de Moselle :  Labellisation Oui
--------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

